

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 6 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Éric FOULON, Mme Delphine MALIDAN et M. Philippe CREQUY, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Éric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE, M. Nicolas SEGARD et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Madame Marie-Paule POUCHAIN donne procuration à M. RUCKEBUSCH

Madame Peggy MAHU donne procuration à M. MOUND

Monsieur Stéphane MILAMON donne procuration à Mme DUWICQUET

Monsieur Éric FOULON est élu secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	30
Votants :	33

ORDRE DU JOUR

Administration générale - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale – Adoption du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Administration générale - Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Administration générale – Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Administration générale – Modification du règlement intérieur du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Finances - Compte de Gestion 2020 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Finances - Compte Administratif 2020 du budget principal - Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Finances - Affectation des résultats 2020 du budget principal – Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Finances - Budget Primitif 2021 du budget principal
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Finances - Compte de Gestion 2020 du budget annexe cimetière – Approbation
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 10) Finances - Compte Administratif 2020 du budget annexe cimetière - Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Finances – Affectation des résultats 2020 du budget annexe cimetière Approbation
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 12) Finances – Budget Primitif 2021 du budget annexe cimetière
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 13) Finances - Contributions directes 2021 – vote des taux
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 14) Finances - Subventions municipales aux diverses sociétés et associations - Passation des conventions d'objectifs
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

- 15) Finances – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale Année 2021
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 16) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) de la maintenance des bâtiments
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 17) Politique de la Ville – Programme d'actions 2021 – Action portée par l'association Découverte Pêche et Protection des Milieux (DPPM) – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 18) Politique de la Ville – Programme d'actions 2021 – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 19) Politique de la Ville – Programmation d'actions 2021 – Appel à projet « Nos quartiers d'été 2021 » - Action portée par le Centre Social Inter-génération – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 20) Projet de Réussite Éducative – Colonie PRE – Signature d'une convention CAF
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 21) Projet de Réussite Éducative – Ouverture d'une colonie – Participation des familles
Rapporteur : Madame Dominique BERNARD
- 22) Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance - Demande de subvention du Centre Social Inter-génération
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 23) Urbanisme - Bilan des cessions – acquisitions pour l'année 2020
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 24) Urbanisme – Rue des Sapins – Cession des parcelles AY 773 et 789
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 25) Urbanisme – Désaffectation et déclassement secteur de la Malassise et chemin du Fonds Cailloux
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 26) Mobilité – Mise en place d'une aide à l'achat vélo
Rapporteur : Madame Delphine MALIDAN
- 27) Jeunesse – Organisation de stages BAFA – Attribution d'une aide à la formation BAFA
Rapporteur : Monsieur Éric FOULON
- 28) Finances – Camp de vacances des Bruyères – Participation communale 2021
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 29) Ressources humaines – Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive – Autorisation de signature avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Éric FOULON en qualité de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC HAZARD

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Jean-Luc HAZARD a présenté sa démission.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Adrien MILLAMON arrive immédiatement après le dernier élu. Toutefois, par courrier en date du 31 mars 2021, Monsieur Adrien MILLAMON a fait part de sa volonté de ne pas siéger au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire a donc sollicité Madame Amélie DELTOUR pour siéger en lieu et place de Monsieur Adrien MILLAMON.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD,
- prend acte de l'installation de Madame Amélie DELTOUR en qualité de conseillère municipale.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-LUC HAZARD

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur Jean-Luc HAZARD a présenté sa démission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-1 du 23 mai 2020 relative à l'installation du conseil municipal et à l'élection du Maire et des neuf adjoints,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-1925 du 23 mai 2020 relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Jean-Luc HAZARD, adjoint en charge de l'urbanisme et de la sécurité publique,

Considérant la vacance du poste de 4ème adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur Jean-Luc HAZARD,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT,

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 4ème rang,
- de procéder à la désignation du 4ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est précisé que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de Monsieur Philippe CREQUY et de Monsieur Laurent VANDENSTEENE.

Le conseil municipal a procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
A déduire : bulletins blancs ou nuis	: 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 32
Majorité absolue	: 16
Ont obtenu :	
- Monsieur Philippe CREQUY	: 28
- Monsieur Laurent VANDESTEEENE	: 4

Monsieur Philippe CREQUY ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a adopté son règlement intérieur par délibération n° 2020/58 du 24 septembre 2020.

Suite à la proposition d'un groupe minoritaire, il convient de modifier le chapitre 6 article 36 en page 14 relatif au « magazine d'information générale, site internet et expression des élus municipaux ». En effet, les différents groupes, siégeant au conseil municipal, pourront désormais disposer de 1 600 caractères au lieu de 700 afin de publier leur texte dans l'espace destiné à l'expression des élus municipaux.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la Ville pour l'exercice 2020. La section de fonctionnement s'élève à 10 708 471,89 € en recettes et à 8 491 889,36 € en dépenses et la section d'investissement à 3 920 568,59 € en recettes et 3 890 345,43 € en dépenses.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 826 232,93 €	1 592 649,10 €	-12,79%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 826 169,97 €	4 897 104,47 €	1,47%
65 Autres charges de gestion courante	1 156 809,56 €	1 185 756,85 €	2,50%
66 Charges Financières	205 326,54 €	189 103,92 €	-7,90%
67 Charges exceptionnelles	46 736,96 €	31 055,01 €	-33,55%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	567 044,34 €	596 220,01 €	5,15%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 628 320,30 €	8 491 889,36 €	-1,58%

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en 2020 (-1,58%).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont la principale dépense (4,897 M€) avec les dépenses en énergie (compte 60612 du chapitre 011) pour 388 147,14 €, les subventions de fonctionnement versées aux associations (compte 6574 du chapitre 65) pour 814 236,82 € ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (compte 66111 du chapitre 66) pour 201 907,90 €.

Les charges à caractère général sont en baisse (-12,79%) entre 2019 et 2020. Les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ont baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Les charges de personnel ont connu une légère augmentation entre 2019 et 2020 (1,47%).

Les autres charges de gestion augmente de 2,50 % en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+15 566 €) et la nouvelle dépense relative à la cotisation annuelle du syndicat mixte du parc naturel régional (+ 18 000 €).

Recettes de fonctionnement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	246 460,25 €	211 446,80 €	-14,21%
722 Travaux en régie	52 105,15 €	63 971,50 €	22,77%
73 Impôts et taxes	4 979 344,05 €	4 911 492,47 €	-1,36%
74 Dotations et participations	4 894 301,92 €	4 997 348,51 €	2,11%
75 Autres produits de gestion courante	254 456,90 €	219 734,53 €	-13,65%
013 Atténuation de charges	220 332,79 €	201 244,47 €	-8,66%
76 Produits financiers	450,00 €	2 290,92 €	409,09%
77 Produits exceptionnels	34 165,01 €	100 942,69 €	195,46%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 681 616,07 €	10 708 471,89 €	0,25%

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 968 455 € en baisse de 6 968 € en 2020,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 619 728 €, en hausse de 69 724 € par rapport à la dotation 2019,
- les contributions directes : 3 817 725 € en augmentation de 25 844 € par rapport à 2019.

Le résultat de fonctionnement augmente ainsi de 7,95% entre 2019 et 2020 et s'établit à 2 216 582,53 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	713 215,02 €	804 853,07 €	12,85%
20 Immobilisations incorporelles	98 701,96 €	147 601,56 €	49,54%
204 Subventions d'équipement versées	52 135,00 €	32 135,00 €	-38,36%
21 Immobilisations corporelles	490 009,51 €	296 284,17 €	-39,54%
23 Immobilisations en cours	1 751 638,50 €	2 141 641,00 €	22,27%
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	52 349,45 €	80 622,35 €	54,01%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	74 611,57 €	387 208,28 €	418,97%
<i>D001 – Déficit investissement</i>	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 232 661,01 €	3 890 345,43 €	20,34%

Les principales dépenses d'investissement en 2020 ont concerné :

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
MISE EN SECURITE HERME DES BERCEAUX	10 788,00 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN8	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BIENDECOQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TREPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ECOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD AMENAGEMENT CARREFOUR A FEUX ROUTE DES BRUYÈRES	5 040,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDÉLABRES	17 835,64 €
ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR PARC DE L'HÔTEL DE VILLE	6 099,74 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 538,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAG DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 591,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX	62 926,23 €
RÉALISATION D'UN CARREFOUR A FEUX RD 928 ROUTE DES BRUYÈRES	177 172,63 €

Le remboursement du capital de la dette a représenté 801 993,07 € en 2020.

Recettes d'investissement :

	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION
10222 FCTVA	303 786,46 €	393 650,20 €	29,58%
10226 Autres recettes (taxe aménagement)	11 809,46 €	17 831,07 €	50,99%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 100 000,00 €	-8,70%
13 Subventions d'investissement	356 689,36 €	344 750,92 €	-3,35%
16 Emprunts et cautionnements	502 820,00 €	3 135,00 €	-99,38%
23 Immobilisations en cours		77 773,11 €	
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	567 044,34 €	596 220,01 €	5,15%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	74 611,57 €	387 208,28 €	418,97%
Excédent investissement	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	68,89%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 400 110,07 €	6 088 017,65 €	12,74%

Les principales recettes d'investissement en 2020 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2019 de 2,1 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (596 220,01 €), l'excédent d'investissement (2,1 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 344 750,92 € et le F.C.T.V.A pour 393 650,20 €.

Au global, les résultats se résument comme suit :

◆ excédent de la section d'investissement de 2 197 672,22 € en 2020, ce qui compte-tenu de restes à réaliser en dépenses de 3 961 269,25 € et en recettes de 1 161 108,70 € donne un besoin de financement de la section d'investissement de 602 488,33 € ;

◆ excédent 2020 de la section de fonctionnement de 2 216 582,53 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 086 383,02 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 302 965,55 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mars 2021, le conseil municipal sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) et une abstention (M. SEGARD), arrête les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020. Le compte administratif 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 216 582,53 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 086 383,02 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 302 965,55 €.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 26 mars 2021, le conseil municipal à l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) et une abstention (M. SEGARD) décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que résumé ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat excédentaire de l'année 2019		+ 2 167 449,06 €
Excédent de financement de l'exercice		+ 30 223,16 €
Restes à réaliser en dépenses		- 3 961 269,25 €
Restes à réaliser en recettes		+ 1 161 108,70 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	Besoin de financement de	602 488,33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2020 cumulé	3 302 965,55 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 100 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2021	1 202 965,55 €

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2021 s'élève à 11 817 000 € et la section d'investissement à 8 840 000 €, soit un budget total de 20 657 000 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	2 276 885,25 €	2 639 750,00 €	15,94%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 100 000,00 €	5 050 000,00 €	-0,98%
65 Autres charges de gestion courante	1 230 250,00 €	1 140 250,00 €	-7,32%
66 Charges Financières	240 000,00 €	200 000,00 €	-16,67%
67 Charges exceptionnelles	82 864,75 €	82 000,00 €	-1,04%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	620 000,00 €	705 000,00 €	13,71%
023 Virement section investissement	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 550 000,00 €	11 817 000,00 €	2,31%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	146 447,78 €	173 940,00 €	18,77%
722 Travaux en régie	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	4 821 766,00 €	5 164 755,00 €	7,11%
74 Dotations et participations	5 013 365,00 €	4 725 127,00 €	-5,75%
75 Autres produits de gestion courante	208 767,31 €	203 805,00 €	-2,38%
013 Atténuation de charges	135 039,82 €	100 000,00 €	-25,95%
76 Produits financiers	2 685,92 €	2 062,33 €	-23,22%
77 Produits exceptionnels	35 545,15 €	14 345,12 €	-59,64%
78 Reprises sur provisions		130 000,00 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 086 383,02 €	1 202 965,55 €	10,73%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 550 000,00 €	11 817 000,00 €	2,31%

Le budget 2021 est en augmentation de 2,31%.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 960 000 € (prévisionnel),
- la dotation de solidarité urbaine : 2 600 000 € (prévisionnel),
- les impôts directs locaux : 4 169 917 € (selon état n°1 259 com).

Le budget 2021 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 M€.

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	813 000,00 €	842 000,00 €	3,57%
20 Immobilisations incorporelles	354 044,95 €	834 588,57 €	135,73%
204 Subventions d'équipement versées	65 000,00 €	72 135,00 €	10,98%
21 Immobilisations corporelles	759 829,74 €	1 375 111,95 €	80,98%
23 Immobilisations en cours	6 312 625,31 €	5 277 925,12 €	-16,39%
266 Autres formes de participation		400,00 €	
458 Opérations sous mandats		17 839,36 €	
040 Opération d'ordre (travaux régie)	105 500,00 €	110 000,00 €	4,27%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	590 000,00 €	310 000,00 €	-47,46%
<i>D001 – Déficit investissement</i>			
<i>Dont reste à réaliser dépenses</i>	780 409,09 €	3 961 269,25 €	407,59%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 000 000,00 €	8 840 000,00 €	-1,78%

Recettes d'investissement :

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
10222 FCTVA	378 330,51 €	398 469,94 €	5,32%
10226 Taxe aménagement	17 831,07 €	26 729,78 €	49,91%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	1 147 389,36 €	1 165 788,70 €	1,60%
16 Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	2 000,00 €	-33,33%
458 Opérations sous mandats		17 839,36 €	
024 Cession d'immobilisations	6 000,00 €	21 500,00 €	258,33%
28 Amortissement immobilisations (040)	590 000,00 €	600 000,00 €	1,69%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	590 000,00 €	310 000,00 €	-47,46%
021 Virement section fonctionnement	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €	1,39%
<i>Dont reste à réaliser recettes</i>	1 101 347,36 €	1 161 108,70 €	5,43%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 000 000,00 €	8 840 000,00 €	-1,78%

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2021 :

GROUPES SCOLAIRES	Ouverture à distance portails	50 000,00 €
GROUPES SCOLAIRES L. BLUM	Préaux - 1ère partie du programme pluriannuel d'équipement en préaux des groupes scolaires	50 000,00 €
GROUPES SCOLAIRES	Revêtements de sols - Tranche 1- Ecoles L. Blum et L. Blériot	50 000,00 €
GROUPES SCOLAIRES	Acquisition de mobilier, matériel et informatique	55 000,00 €
TERRAIN PETANQUE CHARTREUX	Création clos couvert isolé	100 000,00 €
BOULODROME	Rénovation	30 000,00 €
NOUVELLE SALLE DES SPORTS	Création et extension salle des sports - Maîtrise d'œuvre + frais divers autres que travaux	400 000,00 €
EXTENSION HOTEL DE VILLE	Rénovation toiture	35 000,00 €
SALLE DES FÊTES	Groupe climatisation salle des fêtes	40 000,00 €
SALLE DES FÊTES	Renouvellement Centrale Système de sécurité incendie	40 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Plate-formes de stockage, carports de stationnement...	20 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Hangar	30 000,00 €
CHALET DE MORBIER	rénovation clins et bardage extérieur	16 000,00 €
CHALET DE MORBIER	réfection voirie d'accès	30 000,00 €
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux (ADAP) - Maîtrise d'œuvre	78 000,00 €
ADAP	Travaux de réalisation de l'ADAP	645 000,00 €
Bâtiments communaux	Intervention sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux	50 000,00 €
Services administratifs	Acquisition d'un véhicule léger	25 000,00 €
Salle de sport Malhebois	Acquisition d'une autolaveuse	10 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un véhicule avec benne en remplacement d'un véhicule existant	30 000,00 €
Service transport	Acquisition d'un véhicule avec hayon	40 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un micro tracteur	42 000,00 €
Divers	Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
Programme voirie	Enveloppe de Réfection de voiries suivant décision commission travaux	270 000,00 €
Matériel de voirie	Acquisition de signalisation verticale temporaire (gamme minimale pour astreinte,...)	15 000,00 €
Aires de jeux	Acquisitions de jeux extérieurs - Tranche 1	30 000,00 €
Eclairage public	Interventions sur candélabres d'éclairage public défectueux	25 000,00 €
Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public	Nouveau programme remplacement d'éclairage public par des équipements plus économes en énergie (LED)	120 000,00 €
Illuminations de Noël	Acquisition nouvelles décorations pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €
Vidéo protection	Maîtrise d'œuvre + Mise en œuvre 1ère tranche	75 000,00 €

L'équilibre de la section d'investissement est notamment permis par le virement de 2,1 M€ du compte administratif 2020 à la section d'investissement et par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 2 M€.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénération, création des jardins familiaux, création d'une nouvelle salle des sports.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal moins 5 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTEENE et M. SEGARD) approuve le vote du budget primitif 2020.

FINANCES – COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Le conseil municipal à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du budget annexe cimetière pour l'exercice 2020.

La section de fonctionnement s'élève à 34 584,89 € en recettes et à 30 334 € en dépenses. Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget (gestion de stocks).

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2020
011 Charges à caractère général (stock)	30 334,89 €
65 Autres charges de gestion courante	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 334,89 €

Les dépenses de fonctionnement ont concerné la fourniture et pose de sarcophages pour un montant de 4 889,23 €, le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 15 300 € ainsi que l'annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 10 145,66 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2020
75 Autres produits de gestion courante	0,42 €
70 Produits des services, du domaine	33 061,73 €
013 Atténuation de charges (stock)	1 522,74 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 584,89 €

Les recettes 2020 ont concerné la vente de sarcophages « ville » pour 15 300,00 €, les ventes de sarcophages 3 places et des cavurnes du budget annexe pour 17 761,73 € ainsi qu'un arrondi de T.V.A. à 0,42 €. Au final, la valeur de ce stock est de 1 522,74 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal, sous la présidence de Mme DUWICQUET (M. le Maire étant sorti pour le vote), à l'unanimité, arrête les résultats définitifs 2020 avant affectation tels que repris ci-dessus.

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient après l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 pour le budget annexe cimetière.

Le compte administratif 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 4 250 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 0 € donne un excédent total de fonctionnement de 4 250 €.

Aussi, suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2020 cumulé	4 250,00 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution de virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2021	4 250,00 €

FINANCES – BUDGET 2021 DU BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE - APPROBATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la section de fonctionnement du budget primitif 2021 cimetière s'élève à 30 000 € et se détaille comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	30 200,00 €	29 700,00 €	31 140,66 €	29 702,74 €	-4,62%
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €	100,00 €	4,34 €	97,26 €	2 141,01%
66 Charges Financières	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
67 Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 500,00 €	30 000,00 €	31 145,00 €	30 000,00 €	-3,68%

Recettes de fonctionnement :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 500,00 €	20 000,00 €	20 500,00 €	25 000,00 €	21,95%
013 Atténuation de charges (stock)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 645,00 €	750,00 €	-92,95%
002 Excédent de fonctionnement reporté				4 250,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 500,00 €	30 000,00 €	31 145,00 €	30 000,00 €	-3,68%

Le budget 2021 est en baisse par rapport à 2020 (-3,68 %) en raison d'une légère baisse de crédits inscrits au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Le stock ne concerne que les biens acquis par ce budget annexe (cavernes et sarcophages).

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2021, le conseil municipal à l'unanimité approuve le vote du budget annexe primitif 2021 pour le cimetière.

FINANCES – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 – VOTE DES TAUX

Vu l'avis des commissions des finances réunies les 19 février 2021 et 26 mars 2021,

Vu la délibération n° 2021-10 en date du 13 mars 2021 relative au débat d'orientations budgétaires 2021,

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour l'année 2021.

Pour 2021, les communes et EPCI ne votent pas de taux de taxe d'habitation (TH).

Les taux restent gelés à leur niveau de 2019 jusqu'en 2022 inclus, soit 18,81 % concernant notre commune.

En 2021, le taux de foncier bâti des communes est recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux du Département 2020 (22,26%).

Les communes doivent donc voter leur taux TFPB 2021, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité. Les délibérations de vote des taux reprenant le taux communal de foncier bâti 2020 seraient considérées comme irrégulières.

Pour mémoire, en 2020, le conseil municipal a voté 18,97% en TFPB et 53,82% en TFPNB.

En 2021, si le conseil municipal souhaite reconduire ses taux, il doit voter 41,23 % en TFPB (18,97 % + 22,26 %) et 53,82% en TFPNB.

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale est neutre au niveau des recettes fiscales des communes.

En effet, pour supprimer les écarts de produits générés par la réforme, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

- le coefficient correcteur

En 2021, pour chaque commune et au titre d'une année de référence (2020), un "coefficient correcteur" est calculé. Ce coefficient permet de quantifier la différence constatée entre la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de foncier bâti. Ce coefficient, calculé en 2021, sera propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

L'effet du coefficient correcteur est donc :

- positif pour les communes sous-compensées, qui perçoivent un versement complémentaire,
- négatif pour les communes sur-compensées, qui contribuent à l'équilibre des communes sous-compensées via un prélèvement.

- l'effet du coefficient correcteur

Le dispositif voulu par le législateur répond à une logique volontairement différente de celle retenue à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle. Contrairement au FNGIR qui reste figé dans le temps, l'effet du coefficient correcteur est évolutif car corrélé aux montants du rôle général de TFPB de l'année.

Ainsi, le montant de "l'effet coefficient correcteur" est un montant prévisionnel, calculé d'après les bases prévisionnelles de TFPB et les taux de référence 2021.

L'effet du coefficient correcteur ne sera connu de manière exacte qu'en fin d'année en fonction des bases définitives de TFPB .

Ce mécanisme est :

- dynamique car il évolue en fonction des bases de TFPB :
 - * en cas de diminution des bases TFPB, le prélèvement (commune sur-compensée) ou complément (commune sous-compensée) diminue,
 - * en cas d'augmentation des bases TFPB, le prélèvement (commune sur-compensée) ou complément (commune sous-compensée) augmente.
- indépendant de l'évolution des taux TFPB : il n'obère pas le levier fiscal. Il n'a pas d'incidence :
 - * sur la recette supplémentaire générée par une augmentation du taux TFPB,
 - * sur la diminution de recette résultant d'une diminution du taux TFPB.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2021 et communiqué par les services fiscaux est de 4 169 917 €.

Taux communaux	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
2018	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	18,97% (0%)	53,82% (0%)

Suite au débat d'orientations budgétaires 2021 et à l'avis de la commission des finances du 26 mars 2021, il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à un taux identique à celui de 2020 : 53,82 %.

Concernant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, il est également proposé de le maintenir à un taux identique à celui de 2020 en tenant compte du transfert de fiscalité lié à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales comme expliqué plus haut (18,97 % + 22,26 %) : 41,23 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes communales à un niveau identique à celle de 2020, comme expliqué ci-dessus, à savoir :

- foncier bâti : 41,23 %,
- foncier non bâti : 53,82 %.

FINANCES – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021 AUX ASSOCIATIONS – PASSATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après consultation et avis des commissions affaires scolaires, culture, sport et finances, il est proposé de voter, tel que repris ci-après, le montant des subventions à accorder aux associations au titre de 2021.

<u>A/ SUBVENTIONS RECURRENTES ET NOUVELLES</u>	626 809
<u>SERVICES GÉNÉRAUX DES ADM. PUBLIQUES LOCALES</u>	42 305
-Amicale du Personnel Communal (1)	39 500
-Entente Colombophile	205
-Médaillés du Travail de Longuenesse (1)	1 600
-Comité de Jumelage	1 000
<u>ENSEIGNEMENT - FORMATION</u>	102 455
- Délégation Education Nationale (UDDENDA) (1)	220
- Coopératives Écoles Maternelles :	
* Maternelle L. Blériot	320
- Classes regroupées :	
* École Primaire Centre	1 136
* École Primaire Pasteur	1 296
* École Primaire Blum	2 048

* École Primaire Sand	2 576
* École Primaire Verlaine	1 424
-Coopérative Scolaire de l'I.M.E – OCCE 62	1 240
- Association Usagers des cantines écoles Publiques de Longuenesse (1)	89 695
- USEP Primaire L. Blum	374
- USEP Primaire P. Verlaine (1)	1 126
- Association Sportive Lycée Bl. Pascal	1 000

CULTURE **17 000**

- Office Municipal de la Culture (O.M.C.)	12 000
- Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer (1)	3 500
- All La Bagarnette : danses folkloriques	500
- CREARGH.E 219 (1)	1 000

SPORT ET JEUNESSE **202 209**

- Association Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (1)	559
- J.S.L. Football	70 000
- Club des jeunes (Judo et Tennis)	3 000
- Longuenesse Basket Club (1)	32 000
- Amicale Laïque (sections sportives) :	
tennis de table	8 000
tir	15 000
Gymnastique (1)	8 000
Longuenesse Nature Aventure (LNA)	3 000
- Longuenesse BMX	10 000
- Association Hand-Ball Maillebois	27 000
- Association Guillaume Tell (1)	1 000
- Badminton Longuenessois	1 300
- Longuenesse Malafoot	6 000
- Société de Chasse de Longuenesse (1)	400
- Sports adaptés Audomarois (1)	500
- Association Sportive Handicapés Physiques (1)	250
- Les Zooks Lovers (1)	800
- Longuenesse Futsal Club (1)	9 500
- Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aïkido Longuenesse	1 400
- Passionnement Country et Line Dance 62	900
- Just a cowboy country dancer's (1)	500
- Amis cyclotouristes du Pays de Saint-Omer	1 500
- Association d'Action Educative – AAE (1)	100
- Association Longuenesse jeunes	1 500

INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ **261 140**

- Association Donneurs de Sang de l'Audomarois (1)	1 300
- Alcool Assistance – La Croix d'Or (1)	820
- Audomarose (1)	1 000
- Association des Paralysés de France	100
- Association des parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de St Omer	260
- Association Bethléhem	400
- Secours Catholique (antenne locale) (1)	200
- Comité de Solidarité Longuenessois (1)	1 500
- Association Solidarité St Vincent de Paul (1)	200
- Association Usagers Centre Social Intergénération	250 000
- Société Nationale Entraide Médaillés Militaires (1)	90
- Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950
- Les Rayons de soleil	700
- Les Restaurants du cœur (1)	500
- CLCV Audomarois	320
- G.S.C.F. (Groupe de Secours Catastrophe Français) (1)	200
- Bien vieillir (1)	200
- Association du lotissement Delta (1)	1 000
- La Mélodie des Aviateurs (1)	1 100
- Association Nationale des Visiteurs de Prison	300

FAMILLE- Club du 3^{ème} Age (1)**1 700**

1 700

(1) les associations concernées par cette annotation ont remis un dossier de demande de subvention non complet. Le versement de la subvention ne se fera qu'à la complétude de leur dossier.

NB : *il est précisé que les élus siégeant au conseil municipal et ayant au minimum une fonction de membre du conseil d'administration d'une association recevant une subvention de la part du conseil municipal seront déclarés ne participant au vote pour cette subvention.*

Les associations recevant plus de 23 000 € doivent également passer une convention annuelle d'objectifs, cela concerne :

- * Amicale du Personnel Communal,
- * Association des Usagers des Cantines des Écoles Publiques de Longuenesse,
- * J.S.L. Football,
- * Longuenesse Basket Club,
- * Association Handball Maillebois,
- * Association des Usagers du Centre Social Intergénérationnel.

B/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**6 600**

-Ecole Primaire Centre

1 600

- Association Handball Maillebois

5 000

TOTAL GÉNÉRAL (A + B)**633 409**

Pour mémoire, en 2020 les montants des subventions votés s'élevaient à 807 817 € (conformément aux délibérations 2020-40, 2020-62 et 2020-86) dont 15 750 € de subventions exceptionnelles.

Toutefois, les montants réellement versés se sont élevés à 786 991,50 € dont 2 750 € de subventions exceptionnelles.

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTÉNE votent contre les subventions à l'association des usagers des cantines et à Audomarose), décide :

- de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations reprises ci-dessus, en partie A, pour un montant total de 626 809 €, article 6574 du budget Ville,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs pour les associations percevant plus de 23 000 €,

- d'accorder les subventions exceptionnelles pour un montant de 6 600 €, reprise en partie B, article 6745 du budget Ville.

À l'exception des conseillers municipaux ci-après qui n'ont pas pris part au vote pour les associations dans lesquelles ils exercent la fonction de membre du conseil d'administration :

- Office Municipal de la Culture : Mme NIVERT, Mme LEMAIRE,
Mme LECOUSTRE, Mme HETRU,
Mme BERNARD, Mme DUWICQUET,
Mme BARBIER

- Association Longuenesse Jeunes : M. MOUND, M. MILAMON, Mme HETRU, Mme LECOUSTRE et M. BRUNET
- Club du 3^{ème} Age : Mme DEWINTRE
- Comité de Jumelage : M. BRUNET, Mme POUCHAIN, Mme DEWINTRE, Mme LECOUSTRE
- Gymnastique Sportive : Mme HETRU
- Comité de Solidarité Longuenessoise : Mme LEMAIRE, Mme BARBIER
- Association des usagers du Centre Social Intergénération : M. MOUND, Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, Mme LEVRAY
- Association Delta : Mme BERNARD
- Association des Usagers de la cantine : Mme POUCHAIN, M. HAELEWYCK, M. FOULON
- Médailleurs du travail : M. CREQUY
- Amicales Laïques : M. COUPEZ
- Longuenesse Basket Club : Mme MALIDAN
- APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de Saint-Omer) : Mme LEVRAY

FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – ANNÉE 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 de 50 000,00 € au CCAS de Longuenesse.

Ce montant s'explique au vu d'un excédent de fonctionnement cumulé important.

La dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 657362.520.

Le conseil municipal à l'unanimité (sauf Mme LECOUSTRE qui n'a pas pris part au vote) adopte la subvention accordée au CCAS de Longuenesse.

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DE LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'importance de renforcer le service des bâtiments,

Il est donc nécessaire de créer un poste à temps complet,

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juillet 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique (Cadre d'emplois des adjoints techniques) aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – ACTION PORTÉE PAR L'ASSOCIATION DÉCOUVERTE PÊCHE ET PROTECTION DES MILIEUX (DPPM) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, l'association DPPM a déposé une action avec une demande de financement de la commune.

L'action déposée s'intitule «Tous au bord de l'eau ». Un partenariat avec le centre social inter-génération sera développé.

L'objectif de l'action est de permettre aux familles de consolider leurs liens et aux jeunes décrocheurs du quartier prioritaire, qui ne participent pas aux activités proposées par le centre social, de bénéficier de ce projet et éventuellement d'adhérer au centre social.

L'action concernerait environ 50 bénéficiaires et cible les jeunes décrocheurs de 12 à 25 ans ainsi que les familles.

Le coût prévisionnel s'élève à 7 935 €.

Pour réaliser cette action, l'association sollicite auprès de la ville une subvention d'un montant de 3 800 €. Elle a sollicité le même montant auprès du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 800 € pour l'association pour l'action « Tous au bord de l'eau »,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a été signé le 28 mai 2015 par l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, les villes de Saint-Omer, Longuenesse et Arques, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Inspection Académique, le Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignation, le Procureur de la République, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que les bailleurs sociaux concernés par les quartiers prioritaires.

Avec la création au 1er janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, il s'est étendu avec l'intégration du quartier politique de la ville d'Aire sur La Lys.

Ce contrat affiche les enjeux et objectifs pour les quartiers prioritaires de notre territoire.

La Ville de LONGUENESSE a, concernant la programmation 2021, déposé un dossier intégrant l'enjeu « Favoriser l'égalité des chances par la réussite éducative, la santé et l'emploi » et un autre visant à favoriser la convivialité, le vivre ensemble, la lutte contre l'isolement.

Dossier n° 1 : Accompagnement à la scolarité

L'objectif de cette action est d'offrir un espace d'accueil, de travail et d'épanouissement aux enfants après l'école, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s), et de poursuivre les relations entre les différents partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants sur le territoire.

Cette action est une reconduction. Elle consiste en un accueil périscolaire de 16 heures à 18 heures à la Maison de Quartier Salamandre. En 2020, ce sont, en moyenne, une dizaine d'enfants qui ont participé à l'action.

Le coût de l'action est de 26 980 € dont 4 400 € d'achats et de prestations, frais d'assurance 80 € et 22 500 € frais de personnel.

Une subvention de 4 500 € est sollicitée dans le cadre du Contrat de Ville 2021.

Une subvention de 4 500 € est sollicitée à la CAF dans le cadre de l'appel à projet CLAS 2020-2021 (la CAF a accordé 2 cycles pour l'année 2020/2021)

Dossier n° 2 : « Sa'Laponie et Sala Samba »

Ce projet a pour objectif de favoriser le lien social en développant des actions hors les murs.

Le projet Sa'Laponie consiste à organiser une journée festive autour de Noël et à transformer les abords de l'école Louis Blériot en village du père Noël courant novembre-décembre 2021.

Le projet Sala Samba a pour but d'organiser une journée festive sous le thème du Brésil et de permettre aux habitants du quartier de voyager. Des initiations aux danses brésiliennes (Samba copoeira) seront proposées, une animation avec le collectif Animation Brésil et différents stands seront proposés courant mai 2021.

Les partenaires de cette action sont la maison de quartier Salamandre, l'association « la Mélodie des Aviateurs » et la Ville.

Le budget total de l'opération est de 14 210 € avec 10 700 € d'achats et prestations de service et 3 300 € de charges de personnel, 210 € frais de communication-téléphone.

L'action serait financée à hauteur de 4 000 € par le CGET et 10 210 € par la Ville.

Dossier n° 3 : « Salamandre tous ensemble »

Ce projet a pour objectif de favoriser la mixité sociale, le bien vivre ensemble, recréer le lien social au sein du quartier, lutter contre les dégradations de l'espace public, permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier.

Le projet porte sur deux axes :

- sportif ensemble : proposer aux jeunes du quartier une animation sportive sur un après-midi,
- bonjour voisins : permettre aux habitants de se retrouver pour un moment de convivialité un samedi après-midi afin de recréer du lien social.

Ces deux actions se feront une fois par mois – début de l'action septembre 2021.

Le budget total de l'opération est de 7 199 € avec 5 000 € d'achats et prestations de service et 2 199 € de charges de personnel.

L'action serait financée à hauteur de 3 000 € par le CGET et 4 199 € par la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers portés directement par la ville dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville et à solliciter les financements correspondants, ainsi que de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION D' ACTIONS 2021 – APPEL À PROJET
« NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2021 » - ACTION PORTÉE PAR LE CENTRE SOCIAL INTER-
GÉNÉRATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du contrat de ville signé entre l'État et l'intercommunalité, le Centre Social Inter-générationnel a déposé une action avec un cofinancement de la part de la commune.

Il s'agit de l'opération nos quartiers d'été.

Cette opération a pour vocation de permettre aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations récréatives, festives, ludiques et éducatives. Celles-ci sont construites en partenariat avec la région, la commune, le centre social, les associations et les bailleurs sociaux.

La thématique 2021 est « Notre Bio Quartier » (citoyenneté, nature, environnement).

Le plan de financement s'établit comme suit :

dépenses : 26 100 € dont 8 500 € de rémunérations d'intermédiaires, 3 000 € d'achats, 4 000 € de frais de location, 300 € assurances et documentations, 300 € de publicité et publication, 8 000 € pour la mise à disposition gratuite de biens et prestations et 2 000 € en personnel bénévole.

recettes : 26 100 € dont 7 500 € Région, 6 000 € commune, 2 000 € bailleurs (Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat), 600 € actions auto-financement, 8 000 € prestations en nature et 2 000 € bénévolat.

Le conseil municipal, à l'exception des membres du conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, M. MOUND et Mme LEVRAY), à l'unanimité, décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 6 000 € pour le Centre Social au titre du dispositif nos quartiers d'été,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – COLONIE PRE – SIGNATURE D'UNE
CONVENTION CAF

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pilote le dispositif P.R.E. (Projet de Réussite Éducative). La possibilité d'un transfert de cette action à la Communauté d'agglomération, du Pays de SAINT-OMER (CAPSO) à compter du 1er juillet 2021 sera soumise très prochainement au conseil d'administration du CCAS.

Toutefois, dans le cadre de son action, le P.R.E. souhaite organiser comme l'an passé un accueil de loisirs avec hébergement durant les vacances d'automne 2021 (**date et lieu à définir**) pour les enfants issus de sa zone géographique (Saint-Omer, Arques, Longuenesse).

Le CCAS a confié en 2020 l'organisation de cet accueil de loisirs avec hébergement au service jeunesse de la Ville contre remboursement du reste à charge de la Ville.

Un tel mécanisme peut tout à fait être mis en place avec la CAPSO.

Pour cette action, il est possible de signer une convention avec la CAF qui permettra d'obtenir une aide financière.

Il s'agit d'un contrat qui engage la ville pour une année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE – OUVERTURE D'UNE COLONIE – PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale pilote le dispositif P.R.E. (Projet de Réussite Éducative).

La possibilité d'un transfert de cette action à la Communauté d'agglomération, du Pays de Saint-Omer (CAPSO) à compter du 1er juillet 2021 sera soumise très prochainement au conseil d'administration du CCAS.

Toutefois, dans le cadre de son action, le P.R.E. souhaite organiser comme l'an passé un accueil de loisirs avec hébergement durant les vacances d'automne 2021 (**date et lieu à définir**) pour les enfants issus de sa zone géographique (Saint-Omer, Arques, Longuenesse).

Le CCAS a confié en 2020 l'organisation de cet accueil de loisirs avec hébergement au service jeunesse de la Ville contre remboursement du reste à charge de la Ville.

Un tel mécanisme peut tout à fait être mis en place avec la CAPSO, laquelle ne dispose pas d'un service animation jeunesse.

Afin de conserver cette possibilité, il importe de prévoir dès à présent les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'encadrement prévisionnel sera assuré par d'un directeur diplômée BPJEPS ou BAFD **avec 3 ans d'expérience**, de cinq animateurs BAFA. Le taux d'encadrement respectera les directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale mais également de la spécificité des enfants accueillis.

Les familles auront donc des frais d'inscriptions à régler auprès de la ville de Longuenesse.

La tarification proposée est la suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	FRAIS INSCRIPTION POUR UN ENFANT	AIDE FINANCIERE DROIT COMMUN (1) OU AIDE PRE (2)	RESTE A CHARGE DE LA FAMILLE
0 à 617	100,00 €	80,00 €	20,00 €
618 à 800	100,00 €	50,00 €	50,00 €
801 à 1000	100,00 €	27,00 €	73,00 €
SUPERIEUR A 1000	100,00 €		100,00 €

(1) chèques colonies, aide département, ...

(2) l'aide PRE n'interviendra que si la famille ne peut prétendre à une aide de droit commun

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'ouverture de cette colonie aux vacances d'automne pour une durée 7 jours ainsi que la tarification.

PROJET EN LIEN AVEC LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Social Inter-génération a déposé un dossier « la prévention de la délinquance » dans le but, principalement d'améliorer la tranquillité au cœur du quartier politique de la Ville.

Le projet intitulé « Revalorisons nos quartiers » a pour objectif de mettre en place des actions de sensibilisation au sein des quartiers ayant pour but d'identifier des jeunes et de prévenir les conduites à risque, de proposer une offre de services à destination des jeunes, permettre d'éviter les comportements déviants.

Cette action devrait pouvoir toucher environ une trentaine de jeunes de 12 à 25 ans, mineurs victimes de violence. Cette action est ouverte à tous les longuenessois mais cible en priorité les jeunes issus du quartier politique de la ville.

Son coût s'élevant à 26 240 €, est demandée une subvention de 13 000 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, 3 000 € à la CAPSO, 10 000 € à la Ville de Longuenesse, 240 € émanant de la vente de produits et prestations.

Le conseil municipal à l'unanimité, à l'exception des membres du conseil d'administration du Centre Social Intergénérationnel qui n'ont pas pris part au vote (Mme BERNARD, M. FOULON, Mme DUWICQUET, M. BRUNET, M. MOUND et Mme LEVRAY) décide :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour le Centre Social Inter-générationnel,
- d'imputer les dépenses à l'article 6574.

URBANISME – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Acquisitions :

Les parcelles cadastrées AB 366 et AB 368 (anciennement AB 344 et AB 10), située rue Ampère d'une contenance de 30a19ca et 01a15ca, propriété du Comité Départemental du Pas-de-Calais APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) dit la Vie Active a été achetée par la Ville de Longuenesse pour 1 € (délibération n° 2016-55 du 16 juin 2016).

Les frais d'actes d'un montant de 661,08 € suite à l'acquisition en 2019 d'un terrain, situé rue des Frères Camus, cadastré AI 259, AI 261, AI 263 et AI 268 d'une contenance totale de 45a pour 4 500 € (délibération n°2018-37 du 10 avril 2018).

Cessions :

Néant.

En application de la réglementation susvisée, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan tel qu'indiqué ci-dessus des acquisitions et cessions immobilières pour 2020.

URBANISME – RUE DES SAPINS – CESSION DES PARCELLES AY 773 ET 789

À l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte notarié qui en découle ; entendu que les frais d'actes et autres frais annexes éventuels découlant de cette cession seront à la charge des acquéreurs.

URBANISME – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT SECTEUR DE LA MALASSISE ET CHEMIN DU FONDS CAILLOUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CAPSO, actuellement propriétaire des parcelles AS 344, AS58, AS 196 et 339, a exprimé sa volonté d'acquérir, pour l'euro symbolique, une bande de terrain d'environ 214m².

Ce terrain, actuellement considéré comme délaissé, correspond à l'ancien chemin du Fonds Cailloux. Celui-ci commençait au cimetière des Bruyères et s'étendait jusqu'au parking du Collège de la Malassise à son origine.

Cette vente de parcelle permettrait d'installer un centre de rééducation et d'enseignement au sein des filières STAPS de l'Université du Littoral.

Ce terrain relevant du domaine public communal, il conviendrait dans un premier temps de procéder à sa désaffectation et dans un second temps prononcer son déclassement.

Conformément aux dispositions reprises dans le code de la voirie routière et notamment à l'article L.141-3, les délibérations concernant le déclassement ou le classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour finalité de porter atteinte aux fonctions de desserte ou circulation assurée par la voie, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur :

- la désaffectation de la bande de terrain en nature de délaissé de voirie longeant la propriété de la CAPSO, telle que reprise au plan joint (en hachuré),
- le déclassement du domaine public de cette emprise en vue de son intégration dans le domaine privé communal.

MOBILITÉ – MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACHAT VÉLO

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la mobilité cyclable est aujourd'hui largement plébiscitée par les habitants, au regard des avantages que celle-ci présente, notamment la capacité à se déplacer sur des distances courtes à moyennes (grâce à l'assistance électrique). Elle répond également à de nombreux enjeux :

- environnementaux car il s'agit d'un mode de déplacement respectueux de l'environnement puisque non polluant,
- de santé publique car il permet la pratique d'une activité physique et n'émet pas de pollution sonore,
- économiques car les utilisateurs du vélo ont une consommation locale généralement plus forte,
- sociaux eu égard par exemple le coût d'acquisition d'un vélo.

Par délibération en date du 9 mars 2021, le conseil communautaire de la CAPSO a validé la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo pour tous les habitants de la CAPSO dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée (50 000 €).

Cette aide de 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure est plafonnée à 150 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 100 € pour un vélo « classique ». Afin de favoriser l'économie et le commerce local et dans une logique de mutualisation des différents outils de développement territorial, la CAPSO a fait le choix d'octroyer cette aide sous forme de chèques HappyKdo.

Par courrier en date du 22 mars 2021, la CAPSO a informé l'ensemble des mairies du territoire de la mise en place de cette aide et des conditions d'attribution. Les communes ont la possibilité également d'octroyer une aide à l'achat communale (qui n'est pas nécessairement conditionnée à celle de la CAPSO).

Au vu des enjeux que représente la mobilité cyclable sur notre territoire, il est proposé de mettre également en place une aide à l'achat vélo pour tous les habitants de Longuenesse.

Pour bénéficier de cette aide, il est proposé d'appliquer les mêmes conditions que celles de la CAPSO, à savoir :

- être résident de la commune,
- sans condition de revenus,
- avoir acquis son vélo auprès d'un professionnel implanté sur le territoire de la CAPSO,
- avoir fait la demande de subvention dans les 2 mois suivant l'achat du vélo,
- limité à un dossier par foyer fiscal.

De plus, il est proposé d'octroyer cette aide sous forme de chèque HappyKdo dans la limite de 150 dossiers pour 2021 (dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2021) et d'arrêter le montant de l'aide à 20 % du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure plafonné à 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou classique (hors BMX).

L'aide pourra être reconductible l'année suivante sous réserve d'un vote du conseil municipal.

Afin de faciliter le parcours administratif de nos concitoyens, la CAPSO se propose d'être centralisateur des demandes d'aide. La CAPSO recevra ainsi l'ensemble des demandes d'aides, vérifiera leur éligibilité et transmettra, le cas échéant, le dossier à la mairie concernée pour vérification, de manière à ce que l'aide communale puisse être octroyée à l'usager (qui pourra venir retirer les chèques HappyKdo directement en mairie).

Le conseil municipal à l'unanimité (sauf M. CREQUY qui n'a pas pris part au vote) entérine les dispositions ci-dessus.

JEUNESSE – ORGANISATION DE STAGES BAFA – ATTRIBUTION D'AIDE À LA FORMATION BAFA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réglementation de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) impose aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs des normes strictes d'encadrement.

L'équipe d'animateurs(trices) doit être composée de :

- 50 % au moins de titulaires B.A.F.A.,
- 30 % au maximum de stagiaires B.A.F.A.,
- 20 % au maximum de non diplômés(ées).

Cette formation B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) représente un coût important pour les familles et un facteur limitant pour les jeunes.

Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la Ville de Longuenesse souhaite favoriser l'accès des jeunes longuenessois à cette formation :

- en organisant des stages de formation B.A.F.A sur son territoire pour plus de proximité,
- en apportant une aide financière pour l'inscription à un stage de formation organisé par la Ville, à hauteur de 25 % du coût global de la formation et ce sans condition de ressources.

L'organisation d'un premier stage est prévu aux vacances de printemps 2021 :

- un stage de formation de base B.A.F.A (stage de formation générale) en demi- pension, encadré par la Fédération des Foyers Ruraux (organisme de formation)
- une aide financière de 75 euros (25% de 300 euros, coût global par stagiaire) accordée à chaque stagiaire longuenessois, de 17 à 25 ans inclus, sans condition de ressources.

Le nombre maximum sera de 19 stagiaires longuenessois ou extérieurs.

Une convention sera établie avec l'organisme de formation, arrêtant le coût de formation par stagiaire ainsi que les modalités d'organisation du stage.

La ville facturera à l'organisme de formation la somme de 50 euros par stagiaire en contrepartie des frais annexes (location et nettoyage des locaux, frais de restauration, photocopies, gestion des dossiers d'inscription...).

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur le principe de l'organisation de stage BAFA, entérine l'attribution d'une aide, comme exposé ci-dessus pour 2021 et les années suivantes, et autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

FINANCES – CAMP DE VACANCES DES BRUYÈRES – PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en partenariat notamment avec les Villes de Saint-Omer, Salperwick et Wizernes et conformément à la délibération n° 22 du 8 juin 1989, la Ville de Longuenesse octroie, chaque année, une participation au camp des Bruyères afin que les enfants longuenessois puissent fréquenter les accueils de loisirs organisés en Juillet par cette association.

Cette participation est calculée en fonction du nombre d'enfants, nombre de journées et du tarif par enfant et par jour.

Considérant le besoin de trésorerie, l'association souhaite le versement d'une avance sur la participation communale 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer un premier versement pour les frais de fonctionnement du camp de vacances des Bruyères à hauteur de 50 % de la participation 2020 (12 330 €) soit 6 165 €,
- de procéder au solde de la participation communale dès réception de l'état des sommes dues,
- de prélever les dépenses à l'article 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes » du Budget Primitif 2021.

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2018-8 du 21 février 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive.

Ce nouveau service du CDG62 fonctionne depuis le 1er mars 2018 dans les locaux mis à disposition par la CAPSO sis quartier Foch à Saint-Omer (anciens locaux du service de médecine préventive communautaire).

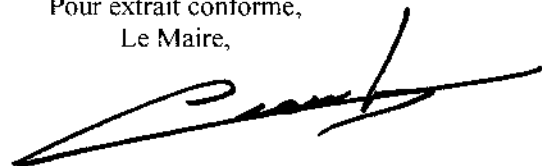
La convention arrive à échéance en avril 2021 et le Centre de Gestion du Pas-de-Calais nous propose de la reconduire.

La convention indique les modalités de fonctionnement de ce service ainsi que les conditions financières. La surveillance médicale des agents s'exercera lors du recrutement par une visite d'embauche, ensuite par un examen médical périodique fixé au minimum tous les 2 ans. Le droit d'entrée pour bénéficier de ce service est fixé à 20 € par agent (uniquement la première année) et une cotisation annuelle de 100 € sera facturée par agent.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

La séance est levée à 22 h 30

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 19/04/2021